Communiqué

Le 19 juillet 2019

Décidé par les élus lors de la Commission permanente du 19 juillet 2019

Culture, sports, affaires sociales, solidarité territoriale... Retrouvez les principales décisions de la Commission permanente du 19 juillet 2019.

Charte départementale de restauration scolaire

Les élus ont validé la nouvelle « Charte départementale pour une restauration durable, équitable et savoureuse » dans les collèges ardennais. Issu des réflexions d'un groupe de travail engagé dans le projet depuis plus d'un an, ce document de référence rappelle les règles à respecter, présente des outils pour aider les cuisiniers à innover et fixe des objectifs précis (mettre en place un bar à salades, proposer des animations autour des fruits et légumes, ou encore mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage).

Culture & vie associative

Le Département a mis en place le dispositif « Vie associative » pour aider dans leur fonctionnement les associations culturelles locales et à rayonnement départemental. Dans ce cadre, 11 associations viennent de se voir attribuer des aides pour un montant total de **3.060 €** (Jeunesses Musicales de France de Revin, Chorale Diapason de Tournes, Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais…).
Par ailleurs, 13 associations viennent de bénéficier de subventions pour un montant total de **25.180 €** afin de les soutenir dans l'organisation de manifestations culturelles (Festival Médiéval de Sedan, Concours National de la Résistance et de la Déportation des Ardennes…).

Enfin, le Conseil départemental a noué des partenariats avec les organisateurs de 3 manifestations culturelles d'envergure (le Cabaret Vert, le spectacle son et lumière de La Cassine et le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes) pour mettre à leur disposition différents moyens humains et techniques. Cet engagement a été entériné par la signature de convention avec les associations organisatrices (FLaP, l'Association Culturelle du Château de La Cassine et Les Petits Comédiens de Chiffon).

Aide aux vacances en accueil de loisirs pour 1.251 enfants

25.124 € ont été répartis entre différents organismes (associations, mairies, centres sociaux, CCAS…) dans le cadre d'une aide volontaire permettant aux jeunes Ardennais de partir en vacances en accueil de loisirs, avec ou sans hébergement. Ce soutien profite à 1.251 enfants.

Sport

Le Conseil départemental accompagne le monde sportif ardennais par :

- Un soutien fort pour développer certaines disciplines sportives, via un plan départemental ; en tout, **322.900 €** sont répartis entre différents comités départementaux, clubs ou groupements sportifs, afin de les soutenir dans le développement de leur discipline respective (handball, tennis, natation, boxe, aviron, escrime, football, basketball, rugby, tir, course d'orientation...).
- Des aides attribuées aux clubs de renom national (**20.510 €** pour 7 clubs, parmi lesquels le Cercle d'Escrime de Charleville-Mézières, le Judo Club de Juniville et le Givet-Revin Athlétic Club…) ou régional (**20.195 €** pour 13 clubs, dont le Volley-Club Sedan, le Bairon Nautic Club ou encore le Rethel Sportif Football).
- Des subventions destinées à l'organisation de manifestations sportives (Ardennes Méga Trail, championnat de France de course d'orientation, gala de boxe…) ; **11.635 €** ont ainsi été attribués à 5 associations.

Subvention aux associations à caractère social

Afin de consolider les relations partenariales, le Département noue des conventions avec les centres sociaux. Objectifs : accompagner la parentalité et accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité, promouvoir l'inclusion sociale, promouvoir la culture et le sport comme levier d'action sociale, développer l'accueil social et l'accès aux droits.

Des aides financières sont attribuées dans ce cadre :

- **36.125 €** pour la Fédération Ardennaise des Centres Sociaux
- **33.948 €** pour chacun des 16 centres sociaux conventionnés avec le Département

Le Département soutient également d'autres associations à caractère social avec :

- **52.000 €** pour la Fédération Départementale Familles Rurales, tout en réservant **25.500 €** pour les projets à intérêt collectif présentés par les Associations Locales Familles Rurales
- **30.000 €** pour l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement)
- **3.400 €** pour l'association Maison d'Accueil des Familles de Malades Hospitalisés

Programme Départemental d'Insertion 2019

Dans le cadre de son PDI 2019, le Conseil départemental a voté des aides de :

- **125.400 €** pour la réalisation de 250 accompagnements renforcés de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par le CREF-CIBC (Centre de Recherche, d'Étude et de Formation – Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences)
- **30.000 €** pour la deuxième promotion de l'école Simplon, entreprise sociale et solidaire portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes qui propose des formations gratuites et intensives dans les métiers du numérique auprès de publics fragilisés.
- **32.830 €** pour le financement de permis de conduire pour des personnes bénéficiaires du RSA via Mobil'Arden et l'Association Mobilité Insertion Emploi.

Développement durable, eau, énergie
Des subventions ont été attribuées :

- **30.000 €** à l'EPAMA (Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents), au titre de la prise en charge des frais d'entretien et d'exploitation de l'ouvrage
- **20.000 €** à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat des Ardennes, au titre de son programme d'actions 2019
- **22.000 €** à l'association Commission Locale d'Information auprès du Centre nucléaire de Production d'Electricité de Chooz, au titre de son programme d'actions 2019
- **6.000 €** : à la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, au titre de son programme d'actions 2019

Dotation de soutien à l'investissement des Départements 2019
Le Gouvernement a mis en place un dispositif pour apporter un soutien direct aux projets portés par les Départements. Concernant celui des Ardennes, 6 dossiers ont été retenus et bénéficieront d'un soutien pour un montant total de **3.353.438 €** : la Voie verte Sud Ardennes, la création d'une légumerie collective au collège Le Lac de Sedan, le schéma directeur des collèges numériques, l'aménagement de locaux à Villers-Semeuse pour créer un pôle d'insertion professionnelle, la mise en accessibilité de la Maison Départementale des Sports à Bazeilles et celle du gymnase de l'Espé à Charleville-Mézières.

Environnement
Dans le cadre des travaux en cours sur la Voie verte Trans Ardennes, le Département a été contraint de déplacer un nid de cigogne, situé dans l'emprise du futur tronçon Amblimont-Mouzon, sur le territoire de la commune d'Amblimont.
Sur proposition d'un écologue, un mât en pin d'une hauteur de 5 mètres a été implanté sur une parcelle située sur le territoire de la commune de Mouzon et une plateforme en acier galvanisé y a été positionnée pour accueillir le nid. Les occupants ont été déplacés et semblent ne pas avoir été perturbés par ce déménagement !

Communications
Le rapport d'activité 2018 des services du Conseil départemental des Ardennes a été présenté aux élus. *« Ce document est le reflet exact et très utile des multiples domaines d'intervention de la collectivité départementale au service du territoire ardennais et des tous ses habitants »*, a souligné le Président Noël Bourgeois. Ce rapport va désormais être mis à la disposition de tous.

Un premier bilan du programme d'amélioration de l'habitat privé « Habiter Mieux en Ardennes 2018-2021 » a été présenté aux élus. 827 évaluations-conseils ont ainsi d'ores et déjà été réalisées et 357 dossiers proposés aux partenaires financiers (Anah, État, Région, 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des Ardennes.
Pour mémoire, ce Programme d'amélioration de l'habitat privé porté par le Conseil départemental des Ardennes et soutenu par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la CAF des Ardennes, les intercommunalités des Ardennes et la Région Grand Est permet aux propriétaires de réaliser leur projet de travaux dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils souhaitent louer, grâce à des conseils gratuits et personnalisés et des aides financières importantes.
+ d'infos : https://www.habitermieux08.fr/